



INVITATION

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S

27 OCTOBRE 2018

Centro Spazio aperto
via Gerretta 9a, 6500 Bellinzona
Début : 11h15

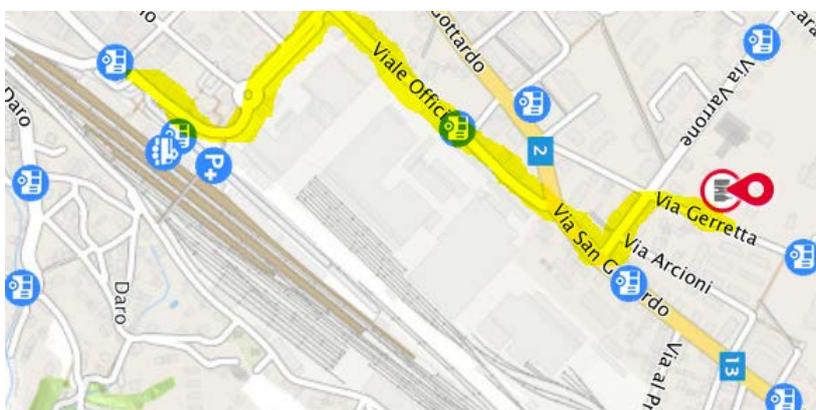
INFORMATIONS GÉNÉRALES

LIEU ET HEURE

samedi 27 octobre 2018
11h15 - env. 15h15, puis apéritif

Centro Spazio aperto, via Gerretta 9a, Bellinzone
<https://map.search.ch/Spazio-Aperto,Bellinzona,via-Gerretta-9a>

ARRIVÉE



Vous pouvez vous rendre au Centro Spazio aperto en bus, ligne 5 (de la place de la gare à l'arrêt Via Garretta) ou à pied (env. 10').

Correspondances ferroviaires pour Bellinzone (Via Garretta)

(Remarque : les places n'ont été réservées que pour les correspondances via Zurich)

Genève (via Olten)	dép. 06h12 (voie 6), arr. 11h03
Lausanne (via Zurich)	dép. 06h20 (voie 1), arr. 11h03
Zurich	dép. 09h09 (voie 6), arr. 11h03
Berne (via Olten)	dép. 07h39 (voie 9), arr. 11h03
Bâle (via Zurich)	dép. 08h07 (voie 11), arr. 11h03
Brigue (via Andermatt - Göschenen)	dép. 06h23 (voie 11), arr. 10h33

CONTACT

Regula Tschanz, secrétaire générale des Verts suisses, 079 379 16 53

REPAS / APÉRITIF

Des bons seront vendus sur place pour le repas de midi.
Un apéritif sera servi à l'issue de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 11h15 **accueil et logistique**
présidence du jour : Nicola Schoenenberger (co-président I Verdi del Ticino)
- 11h20 **messages de bienvenue**
Mario Branda (Sindaco città di Bellinzona)
Ronnie David (co-président I Verdi del Ticino)
- 11h30 **discours présidentiel**
Regula Rytz (présidente des Verts suisses, CN BE)
- 11h40 **initiative contre le mitage**
- table ronde
 - campagne : Kevin Morisod et Luzian Franzini (co-présidents des Jeunes Verts Suisse)
- 12h25 **référendum contre le Projet fiscal 17**
Une nouvelle arnaque contre la classe moyenne ? NON !
Regula Rytz (présidente des Verts suisses, CN BE)
- 12h45 **pause de midi**
- 13h45 **votations du 25 novembre 2018 :**
- **bases légales autorisant la surveillance des personnes assurées** (modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales, LPGA)
Lisa Mazzone (vice-prés. des Verts suisses, CN GE)
 - **initiative anti-droits-humains** : initiative « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'auto-détermination) »
Balthasar Glättli (CN ZH, prés. du groupe Vert)
 - **initiative pour les vaches à cornes** (initiative « Pour la dignité des animaux de rente agricoles »)
Giovanni Berardi (agronome EPF et éleveur bio)

document

[proposition de la direction](#)

14h15	initiative fédérale contre les exportations d'armes dans des pays en guerre Lisa Mazzone (vice-prés. des Verts suisses, CN GE)	proposition de la direction
14h30	initiative fédérale « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) » Bastien Girod (CN ZH, membre du comité d'initiative)	proposition de la direction
14h45	initiative pour des aliments équitables : bilan Florence Brenzikofer (vice-présidente des Verts suisses) Regula Tschanz (secrétaire générale des Verts suisses)	
15h00	partie statutaire procès-verbal de l'AD du 15 août 2018 à Zoug	procès-verbal
15h05	divers	
15h15	apéritif	

VOTATIONS DU 25 NOVEMBRE 2018

Recommandations en bref

Le groupe Vert, la direction et l'AD font les recommandations suivantes :

Initiative anti-droits-humains : initiative « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) »

Non (rejet de l'initiative)

groupe Vert : unanimité
direction : unanimité
AD : unanimité

Bases légales autorisant la surveillance des personnes assurées

Non (rejet du projet législatif)

groupe Vert : unanimité (moins une abstention)
direction : unanimité

Initiative « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (initiative pour les vaches à cornes) »

Oui (acceptation de l'initiative)

groupe Vert : unanimité
direction : unanimité

Détail

INITIATIVE ANTI-DROITS-HUMAINS

Objet

L'initiative veut instaurer la primauté générale du droit suisse sur le droit international et obliger nos autorités à adapter les traités internationaux, le cas échéant, à les dénoncer, s'ils entrent en contradiction avec la Constitution fédérale.

L'acte d'origine de l'initiative révèle l'intention de l'UDC : il ne s'agit pas de combattre les prétendus « juges étrangers », mais de s'attaquer aux principes de l'Etat de droit et au troisième pouvoir qu'est le système judiciaire. Son objectif : une mise en œuvre rigide des initiatives populaires ne tenant pas compte des droits fondamentaux.

Elle a été lancée pour protester contre une mise en œuvre non littérale de *l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels* et la constatation du Tribunal fédéral que cette initiative ne pouvait pas invalider les engagements que la Suisse a pris en signant la *Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)*. Pourtant, sous pression de *l'initiative de mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi*, l'Assemblée fédérale avait très largement repris les exigences udécistes. Elle a prévu, toutefois, une clause de rigueur afin de préserver le principe de proportionnalité de l'action étatique. L'UDC a lancé *l'initiative dite de l'autodétermination* 10 jours avant le vote final de l'Assemblée fédérale sur l'initiative de mise en œuvre. C'est donc la 3^e initiative populaire sur le même sujet. L'UDC veut combattre les droits fondamentaux et le principe de proportionnalité de la Constitution fédérale suisse. Ces droits ne devraient plus pouvoir entraver une mise en œuvre littérale des dispositions

constitutionnelles, du style de l'initiative sur le renvoi. L'UDC veut donc imposer une domination absolue de la majorité sur la minorité, c'est-à-dire non restreinte par les garanties minimales d'un Etat de droit. Cette dictature de la majorité contredit l'idée principale que les droits fondamentaux et les libertés individuelles doivent être protégés contre l'arbitraire étatique. Et elle contredit également la séparation des pouvoirs, parce qu'elle met le Tribunal fédéral sous tutelle.

Recommandations

- vote du groupe Vert : Non (unanimité)
- recommandation de la direction : Non (unanimité)
- assemblée des délégué-e-s du 25 août 2018 : Non (unanimité)

Importance pour les Verts

Renforcer les droits fondamentaux fait partie de l'ADN des Verts – et de toutes les forces progressistes. Il faut repousser l'attaque udécéiste contre les droits fondamentaux constitutionnels, le principe de proportionnalité, la protection des minorités et les droits humains.

Arguments-clés des Verts

1 repousser l'attaque contre la CEDH, les droits humains et l'Etat de droit

L'initiative anti-droits-humains de l'UDC anéantit des acquis essentiels de notre pays : les droits fondamentaux garantis par la Constitution. Elle menace en outre tous les traités internationaux et a notamment pour objectif de dénoncer la *Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)* et d'invalider le principe juridique fondamental de proportionnalité de l'action étatique. Cette attaque contre les droits humains, les droits fondamentaux et l'Etat de droit en Suisse doit être repoussée.

2 protéger les minorités contre la dictature de la majorité

Il ne s'agit pas de jouer les droits politiques contre les droits fondamentaux. Les deux sont au fondement de tout Etat de droit moderne et démocratique. La justice veille sur les droits fondamentaux et procéduraux, ainsi que sur la protection des minorités (mode de vie, appartenance à certains groupes de population, liberté religieuse, etc.) L'initiative udécéiste anti-droits-humains veut invalider la protection des procédures et des minorités afin d'ouvrir la voie à la dictature de la majorité.

3 rester crédible et maintenir la sécurité

Le droit international est un instrument de paix et de sécurité. L'initiative prétend régler quelque chose qu'on ne peut atteindre unilatéralement : la foi dans les traités internationaux résulte du droit international, et non du droit national. L'acceptation d'une initiative populaire n'instaure pas la primauté du droit national. Une primauté du droit national reviendrait à rompre le contrat institutionnel, à créer un flou juridique et à faire perdre à la Suisse sa crédibilité et sa fiabilité en tant que cocontractante.

Et même si l'UDC affirme le contraire : les opposant-e-s à l'initiative ne disent pas que les traités internationaux ne peuvent pas en soi être dénoncés. Ils doivent cependant être respectés tant qu'ils n'ont pas été dénoncés. Mais c'est exactement ce que ne veut pas

l'UDC : si le droit suisse peut casser automatiquement les traités internationaux en vigueur, la Suisse institutionnalise la possibilité de rompre unilatéralement ses contrats.

4 ne pas devenir un Etat de non-droit

L'acceptation de l'initiative serait un encouragement désastreux pour les pays qui prennent des décisions contraires à la *Convention européenne des droits de l'homme*. En acceptant l'initiative, la Suisse pourrait ébranler dangereusement la protection des droits humains en Europe.

Pour en savoir plus

- texte de l'initiative : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)
- votation aux Chambres : [Conseil national](#), [Conseil des Etats](#)
- Curia Vista : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)

LA SURVEILLANCE DES PERSONNES ASSUREES

Objet

Plusieurs arrêts de la *Cour européenne des droits de l'homme* et du Tribunal fédéral ont tancé la Suisse car ses bases légales sont insuffisantes pour autoriser les assurances à surveiller leurs assurés, ce qu'elles font ! Le Parlement, aidé par les lobbys des assurances, a donc adopté en un temps record une révision permettant aux assurances (AVS, AI, assurance-chômage, assurance-maladie, etc.) d'utiliser de nouveaux moyens pour mener des observations, lorsqu'elles soupçonnent une fraude. Ces moyens vont bien au-delà de ceux de la police dans sa lutte contre les criminels. Cette révision légale est très large et pourrait potentiellement concerner chaque habitant-e de notre pays.

Le groupe Vert aux Chambres a rejeté à l'unanimité cette révision (moins une abstention).

Vote au Parlement et recommandations

- vote du groupe Vert : Non (unanimité moins une abstention)
- recommandation de la direction : Non (unanimité)

Importance pour les Verts

Lors des débats parlementaires, le groupe Vert a résolument combattu les nouvelles bases légales autorisant une surveillance disproportionnée des personnes assurées, en vain. Un groupe de citoyens (réunis autour de l'écrivaine Sybille Berg et l'avocat Philip Stolkin) a lancé le 5 avril dernier un référendum contre cette loi. Lors de leur assemblée du 5 mai 2018, les délégué-e-s vert-e-s ont décidé de soutenir le référendum.

Arguments-clés des Verts

1 Une violation de la sphère privée

Les Verts ne remettent pas en question la nécessité de lutter contre les abus en matière d'assurances sociales. Ils considèrent cependant que cette révision est disproportionnée et s'attaque à notre sphère privée. Les observations autorisées pourraient porter profon-

dément atteinte à la liberté individuelle, au respect de la vie de famille et de la sphère privée, pourtant protégés par notre Constitution et la *Convention européenne des droits de l'homme*.

La majorité bourgeoise du Parlement a saisi l'occasion pour inscrire dans la loi des outils d'observation très intrusifs et accorder aux assurances des quasi-pleins pouvoirs, via leurs détectives privés : enregistrements sonores et visuels, observations d'espaces privés visibles depuis un lieu librement accessible (à travers la fenêtre d'une chambre à coucher par exemple), utilisation de traceurs GPS ou de drones. Et seule l'utilisation d'instruments de localisation devra être approuvée par un juge. Les observations pourront donc être commandées par un responsable d'assurance sans qu'un mécanisme garantisse qu'il existe un soupçon fondé, clairement motivé et reconnu par une instance tierce et impartiale.

2 Absence de garde-fous

Il est inacceptable que des détectives privés puissent utiliser des méthodes plus intrusives que celles des policiers pour traquer un criminel lors d'une enquête pénale. Le risque est grand que les assurances abusent de ces nouvelles compétences et violent la sphère privée.

Lors des débats parlementaires, les Verts ont exigé l'instauration de garde-fous afin de garantir le respect des droits fondamentaux : autorisation d'un juge pour toutes les mesures d'observation et limitation des observations au seul espace public. En vain. Au pas de charge, la majorité bourgeoise a adopté un texte extrême, dénoncé également par plusieurs professeurs de droit de toute la Suisse.

3 Stigmatisation des bénéficiaires d'assurances sociales

Avec le discours dévoyé de lutte contre les abus que tient la droite, elle jette le soupçon sur l'ensemble des bénéficiaires des assurances sociales et sape les valeurs de solidarité de notre Etat social. Les Verts dénoncent cette dérive et souhaitent que l'Etat et la majorité bourgeoise du Parlement utilisent la même énergie pour lutter contre la fraude fiscale. Cela représenterait une manne financière bien plus importante pour les caisses de l'Etat.

Pour en savoir plus

- texte législatif : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)
- votes aux Chambres : [Conseil national](#), [Conseil des Etats](#)
- Curia Vista : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)

INITIATIVE POUR LES VACHES A CORNES

Objet

L'initiative populaire « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (initiative pour les vaches à cornes) » demande de veiller à la dignité des animaux, au sens où l'élevage de vaches, de taureaux reproducteurs, de chèvres et de boucs reproducteurs, soit soutenu par des incitations économiques rentables tant que les animaux adultes portent leurs

cornes. Concrètement, la Constitution fédérale doit définir une aide financière pour l'élevage d'animaux de rente à cornes. Le Conseil fédéral a rejeté l'initiative sans contre-projet. Un contre-projet indirect de la commission consultative du National voulait définir certaines valeurs de référence au niveau légal. Selon elle, c'est au niveau de l'ordonnance qu'il faudrait définir le montant de la contribution. La commission des Etats l'a refusé.

Vote au Parlement et recommandations

- vote du groupe Vert : Oui (unanimité)
- recommandation de la direction : Oui (unanimité)

Importance pour les Verts

Le groupe Vert a soutenu résolument l'initiative, même si les Verts n'ont participé ni à son lancement ni à la récolte de signatures. Lancée par un groupe de paysan-ne-s bio autour d'Armin Capaul, l'initiative a été déposée le 23 mars 2016 munie de 119'626 signatures valables.

Arguments-clés des Verts

1 Au nom de la dignité animale

Aujourd'hui quelque 9 vaches sur 10 ne portent pas de cornes. Veaux et vaches écornés symbolisent l'agriculture moderne et industrielle : l'animal est adapté à l'étable et non l'inverse. Irriguées et innervées, les cornes des vaches et des chèvres jouent un rôle dans le comportement social et la communication des animaux. L'écornage est une atteinte massive et douloureuse. Depuis longtemps interdite chez les animaux domestiques une telle mutilation est encore autorisée chez les animaux de rente. Une étude de l'Université de Berne a révélé que 20 pourcent des veaux écornés souffrent de douleurs chroniques. D'autres problèmes sanitaires n'ont pas encore été étudiés.

2 Encouragement sans contrainte

L'initiative ne veut pas rendre les cornes obligatoires. Mais les encourager à l'aide d'un petit montant, p.ex. 1 francs par vache et cornes par jour. Une manière d'encourager à garder les cornes, car les animaux à cornes requièrent davantage de travail, coûtent plus cher et représentent pour l'éleveur un risque accru d'être blessé. La construction des écuries coûtent plus cher : les animaux à cornes ont besoin d'une plus grande aire d'affouragement et de repos. De même, dans l'écurie, la zone de stabulation doit être aménagée de manière à ce que les nouveaux venus ou ceux de rang inférieur puissent esquiver.

Pour en savoir plus

- texte de l'initiative : [français, italiano, deutsch](#)
- votes aux Chambres : [Conseil national, Conseil des Etats](#)
- Curia Vista : [français, italiano, deutsch](#)

INITIATIVE DE RECTIFICATION

+++ proposition de la direction à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s +++

PROPOSITION

L'assemblée des délégué-e-s soutient le lancement de l'initiative populaire fédérale contre les exportations d'armes dans des pays en guerre civile, prévue par la coalition du même nom. Cette coalition a d'ores et déjà rassemblé plus de 45'000 personnes qui se sont engagées à récolter 4 signatures, montrant ainsi leur opposition à la décision d'assouplissement de l'ordonnance sur le matériel de guerre.

L'INITIATIVE

- Cette coalition s'est créée suite à la décision du Conseil Fédéral d'assouplir à nouveau l'ordonnance sur le matériel de guerre, en autorisant l'exportation d'armes dans des pays en guerre civile.
- En 2014 déjà, l'ordonnance sur le matériel de guerre a été assouplie. Le Parlement avait alors décidé, à la voix prépondérante du président, d'exporter également des armes dans des pays contrevenant gravement et systématiquement aux droits humains.
- L'initiative est un moyen de pression sur le monde politique, pour qu'il abandonne ce nouvel assouplissement. Sa formulation prévoit un retour au statu quo d'avant 2014.

L'initiative n'a pas encore été formellement lancée, elle est actuellement en cours de vérification par la Chancellerie fédérale. Le calendrier dépend de la décision du Conseil des Etats qui aura lieu à la session d'hiver sur une motion soutenue par le Conseil national visant à inscrire dans la loi les dispositions réglant les exportations d'armes. Si cette motion est acceptée, cela signifie qu'une initiative n'est plus nécessaire, car alors on pourra saisir le référendum pour combattre un éventuel assouplissement. Si cette motion est refusée, l'initiative sera lancée en décembre.

ARGUMENTS-CLÉS VERTS

- Exporter la paix et non la guerre, c'est la richesse de la Suisse. C'est par notre neutralité et notre politique de bons offices que nous pouvons nous distinguer sur la scène internationale. La décision du Conseil Fédéral porte atteinte à la tradition humanitaire de la Suisse.
- Dans des régions en crise, les armes tombent très facilement entre les mains de terroristes. Des grenades à main fabriquées par l'entreprise RUAG ont été découvertes en possession d'un auteur d'attentat de l'État islamique, Boko Haram utilise des tanks de la firme Mowag lors de ses exactions et des grenades ainsi que des munitions suisses sont utilisées par des groupes rebelles radicaux dans les guerres civiles en Lybie et en Syrie. Comment prétendre soutenir le dialogue et la résolution de conflits si l'on a vendu des armes à l'une des parties au conflit ?

- Il est inacceptable que des considérations humanitaires soient sacrifiées face aux intérêts de l'industrie de l'armement en Suisse.

TEXTE DE L'INITIATIVE

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 107 Armes et matériel de guerre (*Al. 2, 3 et 4*)
[...]

2. Il édicte sous la forme d'une loi fédérale des prescriptions sur la production, l'acquisition et la distribution, de même que sur l'importation, l'exportation et le transit de matériel de guerre.
3. Les affaires de matériel de guerre avec l'étranger sont interdites en particulier lorsque :
 - a) le pays de destination est impliqué dans un conflit armé interne ou international; La loi peut prévoir des exceptions en particulier pour:
 1. les pays démocratiques qui disposent d'un système de contrôle des exportations comparable à la Suisse ;
 2. les pays qui sont impliqués dans des conflits exclusivement dans le cadre d'un mandat de l'ONU.
 - b) le pays de destination viole systématiquement et gravement les droits de l'homme ;
 - c) il y a de forts risques que, dans le pays de destination, les armes à exporter soient utilisées contre la population civile ; ou
 - d) s'il y a de forts risques que, dans le pays de destination, les armes à exporter soient transmises à un destinataire final non souhaité.
4. La loi peut prévoir des exceptions à l'art. 107 al. 3 pour les armes à feu à épauler et les armes de poing particulières, ainsi que les munitions correspondantes, aussi longtemps qu'elles servent exclusivement dans un but privé ou sportif.

Disposition transitoire ad art. 107a al. 2, 3 et 4 Cst.

Si la législation correspondante n'est pas entrée en vigueur trois ans après l'acceptation de l'art. 107 al. 2, 3 et 4 par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance; ces dispositions s'appliquent jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation en question

COMITÉ D'INITIATIVE

La coalition contre les exportations d'armes dans les pays en guerre civile est une association indépendante co-présidée par des personnes issues du monde politique, d'organisations caritatives et des milieux religieux. Les Verts y sont représentés par Lisa Mazzone et Aline Trede. Helvetas, le GSsA, Amnesty Suisse, SWISSAID, Public Eye, WeCollect, EPER et le Conseil Suisse pour la Paix soutiennent notamment la coalition.

Plus d'informations : <https://initiative-rectification.ch>

INITIATIVE SUR L'ÉLEVAGE INTENSIF

+++ proposition de la direction à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s +++

PROPOSITION

L'assemblée des délégué-e-s soutient l'initiative fédérale « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) ».

L'INITIATIVE

- respecter la dignité de l'animal dans l'élevage agricole, tel est le principe qui fonde l'initiative sur l'élevage intensif. Elle exclut donc ce dernier, ce qui signifie que l'élevage industriel visant à obtenir des produits animaux le plus efficacement possible, en négligeant systématiquement leur bien-être ne sera plus autorisé en Suisse.
- concrètement, l'initiative veut octroyer aux animaux le droit à ne pas être élevé de manière intensive et réglementer de manière flexible les importations de produits issus d'un tel élevage. Il s'agit d'adapter en conséquence la législation suisse sur la protection des animaux et les dispositions relatives à l'importation.

La récolte de signatures a démarré le 12 juin 2018. L'initiative doit être déposée d'ici au 12 décembre 2019.

ARGUMENTS-CLÉS DES VERTS

- l'élevage intensif est source de souffrance animale : l'industrialisation croissante de l'agriculture en créant des entreprises toujours plus grandes met les paysannes et paysans sous pression. Par ailleurs, garantir plus que l'espace nécessaire, des sorties régulières ou une litière sont des facteurs de coût, où l'on peut économiser. Nous ne voulons pas que la concurrence s'exerce aux dépens du bien-être animal.
- l'élevage intensif participe au réchauffement climatique planétaire. Pour le ramener à moins de 2°C, il faut réduire d'ici 2050 les gaz à effet de serre de 60 pourcent par rapport 1990. Diminuer l'élevage agricole des animaux de rente (ci-après, élevage agricole) peut grandement y contribuer.
- l'élevage intensif pollue l'eau. Par le passé, l'excès de phosphore a fait croître les algues dans plusieurs lacs suisses au point d'entraîner la mort de nombreux poissons. Autre source de pollution aquatique : la production de fourrage. Plus d'un tiers des pesticides qui finissent dans l'eau provient de l'élevage agricole.
- l'élevage intensif aggrave la faim dans le monde. Utilisation inefficace de ressources, l'élevage agricole est problématique d'un point de vue non seulement climatique, mais également socio-économique au niveau de la sécurité alimentaire et a pour conséquence de renchérir à l'échelle mondiale la nourriture de base.
- l'élevage intensif augmente la résistance aux antibiotiques. En 2014, plus de 48'000 kg d'antibiotiques ont été vendus pour l'élevage agricole en Suisse. Conséquences : les bactéries multirésistantes y sont très répandues. Et comme elles se

transmettent à l'être humain, l'administration d'antibiotiques aux animaux restreint la possibilité de traiter des maladies humaines avec des antibiotiques.

TEXTE DE L'INITIATIVE

L'initiative fédérale « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) requiert un nouvel article 80a sur l'élevage agricole dans la Constitution fédérale.

Remarque : l'article 80 régit la protection des animaux.

Art. 80a Garde d'animaux à des fins agricoles

1 La Confédération protège la dignité de l'animal dans le domaine de la garde d'animaux à des fins agricoles. La dignité de l'animal comprend le droit de ne pas faire l'objet d'un élevage intensif.

2 L'élevage intensif désigne l'élevage industriel visant à rendre la production de produits d'origine animale la plus efficace possible et portant systématiquement atteinte au bien-être des animaux.

3 La Confédération fixe les critères relatifs notamment à un hébergement et à des soins respectueux des animaux, à l'accès à l'extérieur, à l'abattage et à la taille maximale des groupes par étable.

4 Elle édicte des dispositions sur l'importation d'animaux et de produits d'origine animale à des fins alimentaires qui tiennent compte du présent article.

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 80a (Garde d'animaux à des fins agricoles)

1 Les dispositions d'exécution relatives à la garde d'animaux à des fins agricoles visée à l'art. 80a peuvent prévoir des délais transitoires de 25 ans au plus.

2 La législation d'exécution doit fixer des exigences relatives à la dignité de l'animal qui correspondent au moins à celles du Cahier des charges 2018 de Bio Suisse.

3 Si la législation d'exécution n'est pas entrée en vigueur dans les trois ans à compter de l'acceptation de l'art. 80a, le Conseil fédéral édicte provisoirement les dispositions d'exécution par voie d'ordonnance.

COMITÉ D'INITIATIVE

L'initiative a été lancée par l'association Sentience Politics, qui s'engage en faveur d'une société prenant en considération les intérêts de tous les êtres sensibles. Elle est co-présidée par la jeune Verte Meret Schneider (conseillère communale d'Uster, ZH).

L'initiative est soutenue par Greenpeace Suisse et de nombreuses autres organisations de protection des animaux ou de l'environnement, telles que la Fondation Franz Weber ou Quatre pattes.

Bastien Girod (conseiller national ZH) représente les Verts au sein du comité d'initiative.

Pour en savoir plus : massentierhaltung.ch/fr